

CR 8^e réunion du Gth CESP

Compte-rendu du 25/10/2017 à l'AFB

Version provisoire

Les divers documents sont disponibles sur <http://pnmh.espaces-naturels.fr/cesp>

Présents

P. Caessteker, B. Coïc, O. Cruz (centres de ressources AFB), G. Ferrere, M. Fouillet (OIEau), G. Macqueron, V. Mauclet, G. Miossec, J. Vanherrenthals.

Excusés

O. Blanc, R. Bouillon, A. Caillaud, E. Cazeaux, E. Gavard, F. Muller.

Actualités diverses

- Site Ramsar des marais de Sacy désigné, avec action de la direction de la communication du ministère en charge de l'environnement, sur son site.
- Future désignation de sites Ramsar avant fin 2017 : vallées tourbeuses de la Somme et du Havre. Les autres dossiers sont en instruction à l'échelle locale.
- Les 18-20/10 avait lieu le 9^e séminaire des gestionnaires de site Ramsar, avec environ 150 personnes, sur le thème de la restauration fonctionnelle du Drugeon dans le Doubs et ses suites.
- Le 10^e séminaire des gestionnaires de site Ramsar se déroulera en Lorraine, à la mi-novembre.
- L'AFB a sorti une brochure sur l'histoire du Paraquet (histoire, partenariat, Natura 2000), dans ou aux portes du futur site Ramsar de la Somme.
- Nouveautés du Portail national des zones humides : nouveau formulaire en cours de développement, nouvelle mouture des REX, future migration vers www.zone-humide.org (au pluriel ?) avec BDD ZH nationale sous forme de RPDZH.
- Devenir du GNMH, en lien avec la création du comité national biodiversité : le GNMH serait intégré dans le CNB, mais il semble difficile de répartir les groupes de travail dans l'ensemble des sous-commissions. La réunion du GNMH aura lieu le **18 décembre**.
- PNAMH : fin en 2018. Possible évaluation par le CGEDD, voire élargie à la politique des zh ? Il faut définir les modalités des valorisations des produits du PNAMH. Pour cela il faut toucher les territoires pour renouer le lien avec eux. Puis il faut réfléchir aux suites de ce PNAMH : 4^e plan ? (mais sous une forme différente du 3^e), le faire porter par un niveau interministériel ?
- Rapport d'évaluation du dispositif CESP 2012-2014 par le CGEDD : en relecture, il devrait sortir d'ici fin novembre. Voici quelques précisions sur ses recommandations
 - Impact non mesurable de la CESP, mais estimée utile > rendre cet impact mesurable dans le prochain dispositif ;

- Problème de l'entre soi, des difficultés à toucher d'autres acteurs > élargir l'assise, intégrer une stratégie plus large (nouvelle SNB), avoir un portage interministériel ;
- Ne pas brasser trop large, être plus précis > resserrer, prioriser les actions. Cible forte identifiée : les formateurs des acteurs (renforcer l'entrée zh dans les formations pro) ;
- Importance du niveau territorial, non impliqué jusque-là : s'appuyer sur les ARB, les acteurs locaux dans le prochain dispositif.
- S'appuyer sur la création de l'AFB.
- Renforcement des pôles-relais : chercher une meilleure cohérence, redéfinir les actions de chaque pôle.

Validation de la structuration du dispositif de CESP

Le principe de la structuration telle que présenté dans le diaporama est validé, mais des ajustements sont nécessaires en ce qui concerne les relais et référents CESP-ZH :

- Relais dans le réseau des élus : substituer l'AFEPTB qui devrait fusionner avec l'ANEB à l'IPANCT (outil plutôt qu'acteur).
- Pour des raisons de cœur de métier et de ressources humaines, placer plutôt Ramsar France comme référent CESP des gestionnaires d'espace naturel.
- Par conséquent, le référent CESP-ZH du réseau de la jeunesse doit être remplacé, peut-être par la SNPN, qui devra choisir entre ce réseau et celui des aménageurs & urbanistes.
- Quant au référent CESP du réseau agriculteurs, le FMA est une alternative à la FCEN, mais cela concurrencerait son rôle de référent pour le réseau connaissance (données) où il est le plus pertinent des acteurs.
- La question des ressources, notamment humaines, implique le plus grand partage des tâches entre ces acteurs.
- Les pôles-relais zones humides qui n'apparaissent pas sont référents/relais dans les cibles transversales (connaissance, recherche, outremer).

La présentation de cette structuration en groupe thématique pourrait éclaircir ces interrogations.

D'ici les réunions des Gth, le Gth CESP est appelé à faire part de ses commentaires sur les référents et pivots **pour le 13 novembre**.

À noter que les relais et référents auront besoin de légitimité : mandat clair, appuis ministériel (inter directions).

Cette structuration fera l'objet d'une fiche action commune aux 5 cibles du dispositif de CESP.

Évolution du portail ZH et des sites web des PRZH

Cf. diaporama « Portail et centres de ressources sur les ZH ».

Une nouvelle page d'accueil sera mise en place pour la fin octobre.

Ultérieurement, le Portail zone humide quittera la plate-forme Eaufrance, ce qui lui permettra d'avoir plus de liberté dans sa structure, son développement et sa charte graphique. Cette nouvelle structure permettra l'isolation de BDD JMZH, sécurisant les autres plateformes et vice-versa en cas de surcharge ou de piratage.

En ce qui concerne l'avenir de la base de données événementielles (JMZH, Fréquence grenouille, Fête des mares, etc.), il est projeté qu'en 2019 ce soit la plate-forme « J'agis pour la nature » de la Fondation pour la nature et l'homme (FNH) qui accueille les données techniques (sans application mobile pour l'instant). Il faut s'assurer de pouvoir poursuivre l'établissement des bilans spécifiques des événements ZH.

Fiche action 18 sur l'accompagnement des acteurs agricoles

<http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/PROJET%20PATURAJUSTE%20ACTION%2018%20ZH.PDF>

Cette fiche, en souffrance depuis 3 ans, a été refondée intégralement. Elle ne cible que les éleveurs pour l'instant, plus précisément les enseignants agricoles.

Les actions à destination des agriculteurs se focalisent l'exploitation (autonomie de gestion avec les zh), notamment en passant de la notion de valeur fourragère à celle d'alimentation.

Fiche action pour la jeunesse

<http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Projet%20fiche%20Jeunesse.doc#overlay-context=csp>

Fiche action pour les acteurs de la connaissance (données)

Fiche action pour les gestionnaires espaces naturels

Réflexion fiche action Élus

A co-construire avec l'AFEPTB.

Si l'action sur la dynamique d'émulation en urbanisme est conservée, elle est à destination des élus.

Réflexion fiche action Urbanistes et architectes

Porteur formation : CNFPT ?

Réseau urba : ajouter **FNPT (?)**, Conseil international biodiversité et immobilier (CIBI) et son secrétaire Pierre Darmet ? (<http://cibi-biodiversity.com/le-cibi/> ; L'interview <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/biens-d-equipement-btp-immobilier/batiment-la-biodiversite-est-devenue-un-facteur-d-attractivite-755212.html>).

L'action 3 sur la dynamique d'émulation est à déplacer à la fiche action pour les élus.

Fiche action Outre-mer

A co-construire avec le PRZH outremer et le CDR Temeum (Laure Vincent).

Cf. PRZH ZH tropicales –lien rapport H. Udo 3ème plan national (http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/MHOM_Synthese_V1_sept2017_comp.pdf) + Plan stratégique du PRZH ZH tropicales 2017-2020

Travaux de M. Fouillet sur la formation

180 diplômes recensés touchant les zh (dont moins de 20 spécifiques zh). L'inventaire est plus compliqué du côté de la formation continue, par lequel le travail poursuit son cours.